

NANTES METROPOLE

Jean-Marc AYRAULT (PS)

- 554 478 hab. -

21 chantiers pour le 21^{ème} siècle

Depuis les années 1990, la Communauté Urbaine de Nantes a fait preuve d'un investissement constant pour la protection de l'environnement et le développement durable. En 2004, elle s'est dotée d'une démarche Agenda 21, construit avec les acteurs locaux. Intitulée « 21 chantiers pour le 21^e siècle », la démarche consiste à structurer les actions autour d'enjeux clés pour le territoire.

L'approche globale de développement durable

Ces 21 chantiers s'articulent autour de 6 axes stratégiques :

- la lutte contre l'effet de serre et la protection de l'environnement
- les solidarités et évolutions des modes de vie
- la diversification économique
- l'animation du territoire
- la mobilisation interne
- le débat public et l'évaluation des politiques.

Cette démarche s'appuie sur une organisation spécifique :

- la mission « environnement » qui assure le pilotage et la coordination du projet
- l'équipe-conseil, composée de 3 consultants (Extra-Muros/Recherche Action, Atemis et Futur Facteur 4) pour un appui technique tout au long de la démarche
- le groupe-projet, composé de 25 membres (directeurs, chargés de mission et représentants de l'AURAN¹), avec pour missions de valider et/ou d'amender les propositions de l'équipe conseil, d'assurer la diffusion des informations relatives au projet, de veiller à la cohérence de l'Agenda 21 avec les documents de planification territoriale et d'élaborer un projet de management interne pour le développement durable
- le Conseil de développement, pour la réalisation du diagnostic et l'identification des axes stratégiques, le choix des actions et la future évaluation (construction d'un baromètre des ressources et des engagements)

L'élaboration du plan d'actions a fait l'objet d'une mobilisation interne et externe, avec :

- les ateliers de co-production, pour partager et débattre des orientations retenues pour l'Agenda 21 et identifier des pistes d'actions ; 600 personnes mobilisées (5200 heures de travail)
- les groupes de travail, pour prioriser et hiérarchiser les propositions ; 154 acteurs locaux mobilisés (élus, agents, membres du Conseil de développement)
- un séminaire de l'ensemble des cadres territoriaux sur les modalités de l'action publique, à travers quatre axes : la conciliation des temps, l'égalité des chances devant l'activité et l'emploi, la commande publique, les éco-gestes
- la création d'un réseau d'agglomérations Agenda 21, pour assurer la cohérence entre les différentes échelles et échanger sur les bonnes pratiques, en particulier sur l'évaluation, la commande publique responsable, les déplacements et la mobilité. Il est aussi chargé du suivi des actions menées par les différentes collectivités.

¹ AURAN : Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise.

Les 21 actions retenues sont pilotées par les directions concernées de la Communauté urbaine, en partenariat avec les acteurs locaux volontaires.

Un rapport annuel est chargé de rendre compte des résultats acquis et de l'évaluation de la démarche l'Agenda 21.

Les acquis effectifs

La Communauté a à son actif de nombreux résultats :

- 41% des déplacements de la ville se font à pied ou en transport en commun (Objectif: 50% d'ici 2010) soit 83 millions de voyages assurés chaque année par les transports en commun : 36 kilomètres de réseau tramway ; 300 km de pistes cyclables ; un plan de mobilité interne ; un plan de continuité piétonne avec pour objectif 337km de chemin de promenade d'ici à 2010.
- Plan pluri-annuel de maîtrise de l'énergie, dans le cadre du Plan climat territorial conçu en 2005, visant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
- 1600 logements construits chaque année, dont 400 en logements sociaux (25%) ; sensibilisation de tous les bailleurs sociaux à la HQE.
- Classement Natura 2000 de 3 zones d'ici 2010.
- Programme « Neptune » 2004-2007, doté de 67.9M€, visant à la préservation de la ressource en eau (sécurisation eau potable, diminution rejets de polluants, protection des milieux aquatiques, etc.).
- 400 réunions de concertation, organisées chaque année avec les Conseils de quartier.

Commentaires :

Contact : Maryline GUILLARD, mission Développement Durable et Environnement - 02.40.99.52.49